#### EXTRAIT DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 19 Novembre 2015

**ETAIENT PRESENTS**: Mesdames GORET –GENCOURT –BERTSCHI –Messieurs TREHEL –NIVALLE – CHAUFFERT –MINETTE –HERISSANT – ATZENI -

**Absents excusés :** Mme SUINABOL (pouvoir à M. Trehel), M. BERJOT (pouvoir à Mme Bertschi)

**Absents:** 

Secrétaire de séance : Véronique GORET

Une minute de silence en hommage aux 129 victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Le compte rendu du 18 septembre 2015 a été approuvé à l'unanimité.

#### **USESA**: Renouvellement convention poteau incendie -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'USESA a décidé par délibération du 30 septembre 2015 de mettre en place une convention de groupement de commande pour l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Adhère au groupement de commande,
- Accepte les termes de la convention,
- Désigne Monsieur le Maire à signer cette convention.

### Décisions budgétaires -

Le Conseil Municipal accepte les modifications en fonctionnement et en investissement citées lors de la réunion sur le budget primitif 2015.

## Cabinets d'études : Choix des devis -

Considérant que la commune de ESSISES a décidé d'élaborer un P.L.U. afin de répondre aux éxigences de la Loi ALUR.

Considérant que la commune a décidé de consulter 2 cabinets d'études afin de respecter l'obligation de mise en concurrence.

Considérant les réponses faites par les cabinets d'études :

GEOGRAM 16 644.00 € TTC ENVIRONNEMENT CONSEIL 23 499.00 € TTC

Rencontre avec les élus chargés du dossier : 30%
Réalisation de l'évaluation environnementales : 40 %
Prix : 30 %

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante :

- Décide de confier l'élaboration de ce projet au cabinet GEOGRAM,
- Autorise le Maire à signer la proposition d'offre établie par le cabinet GEOGRAM.

#### Règlement des dépenses d'investissement pour 2016 -

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de pouvoir régler des dépenses d'investissement pour l'année 2016 <u>dans la limite de 25 %</u> de celles de 2015 en attendant le vote du budget 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibérer accepte de régler des dépenses d'investissement pour 2016 dans la limite de 25 % de celles de 2015.

#### FDS 2015: Route de la Chapelle -

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal de la commune d'Essises :

Sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2015 pour les travaux suivants:

2015\_03518 VC4 route de la Chapelle sur Chézy

Montant global TTC 14 504.00 Montant subventionnable HT retenue 12 086.67

Taux 63 %

Montant de la subvention 7 614.60 Charge communale 6 889.40

# -S'engage:

- A affecter à ces travaux 6 889.40 euros sur le budget communal,
- A réaliser les travaux dans un délai de trois ans, depuis le FDS 2010, à partir de la date de notification.

# Ecole de Chézy sur Marne : Déficit de cantine -

Délib reportée.

# Personnel communal: Instauration des ratios d'avancement de grade –

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La loi n° 2007-209 du 17 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale introduit la généralisation du ratio promus / promouvables en lieu et place des quotas d'avancement de grade (à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale).

Conformément à l'article 35 de la loi susvisée modifiant l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984, les ratios d'avancement de grade concernant les catégories A, B et C (à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale) doivent être votées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public après avis du Comité Technique Paritaire,

Il appartient donc au Conseil Municipal de les fixer :

Sous réserve de l'avis favorable du CTP,

Vu les décrets n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 et 2002-870 du 3 mai 2002,

Afin de se conformer aux nouvelles règles applicables, le Maire propose à l'assemblée,

L'instauration des ratios d'avancement de grade comme suit :

# FILIERE ADMINISTRATIVE Grade

Grade d'avancement Ratio voté par le Conseil Ratio Adjoint Adm 2<sup>ème</sup> classe Adjoint Administratif 1er classe 100 %

DECIDE : d'adopter à l'unanimité le ratio comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

### SAS Greenfield: Demande d'autorisation d'épandage – enquête publique -

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier de demande d'autorisation d'extension du plan d'épandage du Calcified par la Société SAS GREENFIELD sur 351 communes des départements de l'Aisne et l'Oise,

> émet un avis défavorable et nous fait craindre le pire par rapport à notre qualité de vie future et tous les problèmes environnementaux que cela va engendrer pour le stockage et l'épandage.

# C4 / Modification des statuts « Sécurité et prévention de la délinquance :

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le 29 octobre 2015, les conseillers communautaires ont décidé de prendre une nouvelle compétence relative au 1<sup>er</sup> groupe au titre des compétences optionnelles « sécurité et prévention de la délinquance ».

Il précise que l'article L5211-59 prévoit que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre exerce la compétence relative aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance, son président anime et coordonne, sous réserve du pouvoir de police des maires des communes membres les actions qui concourent à l'exercice de cette compétence. L'article 2 du Décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 précise par ailleurs que le CISPD est présidé par le président de l'EPCI, ou son représentant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable à la prise de compétence par la Communauté de Communes de Charly sur Marne « sécurité et prévention de la délinquance ».

## **QUESTIONS DIVERSES-**

- <u>Opérations brioches 2015</u> a rapporté 628.90 euros à l'Association les papillons blancs. La Municipalité remercie les généreux donateurs ainsi que les personnes bénévoles qui ont bien voulu participer à l'opération,
- Remerciement : Mme Doué remercie la municipalité suite au décès de son mari,
- <u>Ecole de Chézy sur Marne</u>: La directrice souhaite que nous participions comme l'année dernière à l'achat de petits livres pour Noël. Après lecture du compte rendu du 06 novembre 2014, ceux-ci avaient été achetés par les enseignants. Nous attendons la réponse à notre mail envoyé ce jour,
- Eglise: Les travaux débutent le 30 novembre jusqu'au 1 décembre 2015,
- Noël de la commune : Le Dimanche 13 Décembre 2015,
- Exposition : L'exposition iconographique du 21 novembre 2015 au Foyer rural est annulée,
- Colis de Noël: Distribution semaine 51,
- <u>Peupliers à abattre</u>: seront abattu fin d'année 2015, début 2016 par la Société REMIOT de Charly sur Marne.

**USEDA / USESA :** Les rapports annuels sont consultables en Mairie,

- Elections régionales : Les Dimanche 6 et 13 Décembre 2015.
- Inscription sur la liste électorale : N'oubliez pas de vous inscrire avant le 31 décembre 2015,
- Vœux de Maire: Jeudi 21 Janvier 2016,

Compte rendu des diverses réunions auxquelles assistaient les conseillers.

Séance levée à 19 h 45

Le 23 novembre 2015 Le Maire,

**Christian TREHEL**